

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à Pochat-Baron Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à Pilet Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à Germais Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_111 – PATRIMOINE

Avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux à l'association La Cécilienne

En date du 27/01/2020, une convention d'occupation de locaux a été signée avec l'association La Cécilienne, pour des locaux au sein de l'immeuble des 4 Rivières.

Dans le cadre de l'organisation de la fête des vieilles casquettes en juin 2023, l'association sollicite la mise à disposition de locaux de stockage, dans les anciens ateliers, ainsi que sous l'espace enfance jeunesse. Un avenant vient organiser cette mise à disposition

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux à l'association La Cécilienne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer cet avenant.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance
Nadia Laoufi

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/12/2022
Publication en ligne le 06/12/2022
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD